

Entre Etat et populations : l'impact de l'exploitation aurifère industrielle sur la société burkinabè

Francis SIMONIS

Octobre 2023

SOMMAIRE

Introduction	3
I. L'essor des mines d'or industrielles au Burkina Faso	5
I.1. L'or au Burkina Faso, une vieille histoire.....	5
I.2. Le choix de l'industrialisation.....	6
I.3. Concurrence entre sociétés minières et orpailleurs.....	7
II. Partager les contraintes et les bénéfices	11
II.1. Evolution du cadre réglementaire.....	11
II.2. Vaincre les réticences des populations.....	14
II.3. Les communautés face à l'ouverture et à la fermeture des mines.....	17
II.4 Les revenus générés par le FMDL.....	22
III. La dimension sécuritaire	24
III.1. Assurer la protection des mines.....	24
III.2. L'inexorable montée de l'insécurité.....	24
III.3. Les conséquences sur la production d'or.....	26
III.4. Les opérateurs miniers face à l'insécurité.....	28
IV. Les évolutions récentes	31
IV.1. Ouvertures de mines et redistributions de titres.....	31
IV.2. Réquisitions.....	32
IV.3. Réaffectation partielle du Fonds minier de développement local.....	33
Conclusion	34

Annexe 1 Carte d'implantation des mines d'or industrielles au Burkina Faso

Annexe 2 Reversement FMDL aux collectivités territoriales de 2019 à 2022

Introduction

Depuis le début des années 2000, le Burkina Faso connaît un boom minier sans précédent. Alors que le pays ne comptait plus de mine d'or industrielle depuis la fermeture de la mine de Poura en 1999, une première mine ouvre à Taparko en 2007. Même si certaines sont aujourd'hui à l'arrêt, elles sont désormais plus d'une quinzaine dans tout le pays et contribuent fortement à son essor économique.

Comme partout dans le monde, l'arrivée de l'industrie aurifère est présentée comme une chance pour la population qui est sensée s'enrichir et voir ses conditions de vie s'améliorer sensiblement. Pourtant, il n'en est rien, et les Burkinabè ne sont pas plus riches aujourd'hui qu'ils ne l'étaient avant la mise en exploitation des mines. Plus grave, les populations des communes dans lesquelles se sont implantées les mines ne semblent en avoir tiré que très peu de bénéfice, si ce n'est quelques emplois peu qualifiés, quand elles n'en ont pas été les victimes. L'Etat lui, tire son épingle du jeu, puisque les mines d'or lui procurent maintenant l'essentiel de ses ressources budgétaires.

Cette étude a pour objectif de mettre en lumière l'impact de l'exploitation aurifère industrielle sur la société burkinabè. Elle se propose de dresser un rapide état des lieux de la situation à partir de quelques exemples, dans l'attente de pouvoir mener des recherches plus approfondies. Le contexte politique et sécuritaire actuel n'est en effet guère propice à la recherche. Si l'on excepte Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, il n'est plus possible pour un chercheur occidental de se rendre sur le terrain. Les chercheurs nationaux eux-mêmes se montrent très timorés, dans un contexte où l'énoncé d'une opinion un tant soit peu différente de celle des autorités est susceptible d'être mal interprété. A la suite de la prise du pouvoir par le capitaine Traoré en septembre 2022, les journalistes étrangers ont peu à peu quitté le pays, quand ils n'en ont pas été expulsés. Les relations avec la France se sont rapidement dégradées. L'ambassadeur est rentré à Paris, tous les projets de développement français ont été suspendus et Air France

n'assure plus la desserte aérienne du pays depuis la fin du mois de juillet 2023. Compte tenu de la méfiance de mes interlocuteurs et du contexte très particulier de ma mission au Burkina Faso du 20 juillet au 10 septembre 2023 suite au coup d'Etat au Niger, il ne m'a pas été possible de mener les entretiens prévus.

Ce travail se fonde donc essentiellement sur la littérature existante et sur les milliers d'articles publiés sur les mines dans la presse burkinabè depuis un vingtaine d'années.

I. L'essor des mines d'or industrielles au Burkina Faso

I.1. L'or au Burkina Faso, une vieille histoire

Il existe une tradition ancienne d'exploitation aurifère au Burkina Faso. L'or de ce que l'on appelait autrefois la Volta Noire (rivière aujourd'hui appelée Mouhoun) était exploité et connu en Afrique bien avant l'arrivée des Européens. Son exploitation remonte sans doute au XV^e siècle. Le phénomène a été remarquablement étudié par le professeur Kiéthéga dans une étude qui fait autorité (*L'or de la Volta Noire*).

La période coloniale n'a donné lieu qu'à quelques tentatives d'exploitation peu concluantes, si l'on excepte le cas de Poura où le Syndicat des mines de Poura a extrait 1,2 tonnes d'or de 1949 à 1962. C'est en fait bien plus tard que la production aurifère prend son envol pour s'insérer dans le marché mondial. Ce développement de l'orpaillage au Burkina Faso a deux origines : la très forte croissance du cours du métal jaune au tournant des années 1980, et la sécheresse de 1983-1984 qui pousse les populations à chercher de nouvelles sources de revenus. Des filons sont alors découverts, d'abord dans le Nord et dans le Sahel, puis dans l'ensemble du pays. Dès 1986, le Comptoir burkinabè des métaux précieux (CBMP) instaure le monopole de l'Etat sur la production, la transformation, la commercialisation et l'exportation de l'or au Burkina Faso. En 1988, la Compagnie d'exploitation de la mine d'or du Burkina (CEMOB) met en place une exploitation semi-mécanisée à Essakane qui cessera son activité en novembre 2000.

Mais c'est à Poura que débute réellement la production industrielle de l'or au Burkina Faso en octobre 1984 par le biais de la Société de recherche et d'exploitation minière du Burkina (SOREMIB), une société d'économie mixte détenue par l'Etat (60%), la Banque islamique de développement (20%) et la Compagnie française des mines (Coframines 20%). Tout se passe bien les premières années, mais suite à la baisse du cours de l'or et à un certain nombre de difficultés techniques et financières, les actionnaires privés quittent le navire en 1992 et l'Etat

se retrouve seul actionnaire de la société. La chute du cours de l'or à partir de 1997 sonne le glas de la mine qui est liquidée en 1999.

I.2. Le choix de l'industrialisation

Au début des années 2000, l'essentiel des exportations et des recettes budgétaires du Burkina Faso provient du coton. Le coton représente ainsi 60% des recettes budgétaires du pays en 2007. Mais la chute des cours mondiaux place le pays dans une situation difficile. Le choix est donc fait par les autorités de développer la production aurifère. La conjoncture est en effet très favorable pour ce faire. Le cours de l'once qui s'établit autour de 300 dollars en 2000 dépasse les 500 dollars en 2005 et approche les 1800 dollars en 2012.

Soucieux d'attirer des entreprises étrangères, le Burkina Faso mène une politique résolument agressive qui passe notamment par l'octroi de conditions très favorables aux exploitants. Le Burkina Faso manque en effet d'expertise dans l'industrie minière. Il manque aussi de capitaux pour mettre en place cette industrie. Le recours aux sociétés étrangères est donc une nécessité absolue.

Le choix de l'industrialisation de l'exploitation aurifère est un choix politique fait à l'origine par Blaise Compaoré mais clairement assumé par la suite par tous ses successeurs sans exception. Le Burkina Faso décide de donner la priorité aux entreprises étrangères pour accéder aux ressources minières aux dépens des orpailleurs ou des petits exploitants miniers. Et peu importe si les intérêts de l'Etat et ceux de l'ensemble de la population du pays sont souvent contraires aux intérêts des populations où s'implantent les mines. Quand elles le jugent nécessaire, les autorités prennent sans état d'âme le parti des miniers contre la population.

Au départ, les ambitions du régime politique de Blaise Compaoré croisent celles de Benoît La Salle, alors bénévole pour l'ONG Plan International Canada, qui aurait selon ses dires été approché dès 1993 par le président du Faso pour développer la filière minière. Benoît La Salle fonde ainsi la Société d'exploration minière en Afrique de l'Ouest (SEMAFO) en 1994, et la société coule son premier lingot en 2002 à Kiniero en Guinée. Elle sera bientôt un acteur majeur du développement minier du pays.

Fin 2006, la compagnie canadienne High River Gold débute la mise en valeur du gisement de Taparko. La Société des Mines de Taparko (SOMITA), qui avait signé une convention

d'investissement avec le Burkina Faso en décembre 1995, est ainsi la première à mettre une mine industrielle en service depuis la fermeture de la mine de Poura. Un permis minier lui est octroyé le 4 août 2004 pour une durée de 20 ans, et le 8 octobre 2007, le premier lingot d'or industriel produit dans le pays depuis 1999 est coulé lors de l'inauguration officielle de la mine. A cette date, six sociétés minières ont déjà obtenu un permis d'exploitation. En juin 2008, la mine de Youga (Etruscan Resources) entre en activité, suivie en juillet de celle de Mana (SEMAFO), en novembre de celle de Kalsaka puis de celle d'Inata (Avocet Mining) en avril 2010.

Dès 2009, la production d'or atteint plus de 11 tonnes, et pour la première fois, les exportations d'or dépassent celles de coton.

De 2004 à 2012, la conjoncture est extrêmement favorable, le prix de l'or augmentant de manière continue. Elle se retourne pourtant en 2012-2013, le prix de l'once d'or fin passant de plus de 1700 à 1200 dollars en l'espace d'un an.

D'une production de 5,6 tonnes d'or en 2008, le pays a exporté 66,858 tonnes en 2021 avec une contribution au budget de l'Etat qui s'est fortement améliorée ces dernières années passant de 8,912 milliards de FCFA (13 322 231 dollars) en 2008 à 322 milliards de FCFA (536 219 805 dollars) en 2020, selon les données du ministère en charge des Mines.

Entre 2008 et 2014, dix mines industrielles entrent successivement en production. La part des industries extractives dans le Produit intérieur brut (PIB), zinc compris, passe ainsi de 3% en 2009 à 16,9% en 2021. La même année, le métal précieux représente 77,4% des exportations du pays, soit 2.172 milliards de francs CFA. Le Burkina Faso est dès lors le 4^e producteur d'or d'Afrique.

I.3. Concurrence entre sociétés minières et orpailleurs

L'orpaillage, nous l'avons vu, a une longue tradition au Burkina Faso. Etant par nature une activité le plus souvent informelle, il est très difficile de savoir quelles quantités d'or sont produites, où, et par qui. Les chiffres les plus contradictoires circulent donc. De manière approximative et schématique, on peut considérer que fin 2023, un million à un million et demi de travailleurs produisent une dizaine de tonnes d'or par an sur environ un millier de site dans le pays. Une bonne partie de cet or est exporté clandestinement vers le Togo et finit sa course

dans les raffineries et bijouteries suisses. (Guéniat, Marc ; White Narasha 2015 : *Golden Racket. The True Source of Switzerland's Togolese Gold. A Brene Declaration Investigation.*)

Le plus souvent, quand une société minière acquiert une concession et souhaite la mettre en valeur, elle se heurte aux orpailleurs qui l'ont devancée sur le site. Ainsi, au début de l'année 2011, une ruée vers l'or se produit à Niankorodougou, commune de la province de la Léraba dans la région des Cascades. Les orpailleurs arrivent par groupes et prennent d'assaut les sites aurifères des différents villages, parfois avec la complicité des propriétaires terriens. Pourtant, le terrain a été exploré par une société minière australienne, Gryphon Minerals Limited, dès 2005, et les orpailleurs deviennent ses concurrents. La société essaie alors vainement d'obtenir des propriétaires terriens qu'ils refusent l'accès des lieux aux orpailleurs puis elle se retourne vers les autorités locales. Gryphon Minerals demande finalement un permis d'exploitation au ministère des Mines en juillet 2012. La population, elle, est prise entre deux feux. En juin 2013, Gryphon qui estime que plus de 7000 orpailleurs sont anarchiquement installés dans la zone dont elle est concessionnaire réunit les acteurs impliqués à Banfora pour tenter de trouver une solution et obtenir la libération des lieux. La présence des orpailleurs lui interdit de construire sa mine. Les choses traînent pourtant en longueur, et ce n'est finalement que le 6 juillet 2018 que débutent les travaux de construction de la mine d'or de Wahgnion Gold Opérations, filiale de la société canadienne Terenga Gold Corporation. Tout semble encore bien loin d'être réglé, même si le nom de la mine, Wahgnion signifie en langue sénoufo « se développer ensemble ». Dans le discours qu'il prononce ce jour-là, Abou Ouattara, le maire de la commune hôte, remercie les autorités d'avoir fait le déplacement mais ajoute : « Il nous plait ici d'implorer l'indulgence de nos autorités pour ménager nos populations de sorte à les amener progressivement à épouser les prescriptions légales. »¹

La situation est comparable à Houndé. Le 17 mai 2022, des orpailleurs prennent pour cible la mine d'or et incendient tout sur leur passage. Pour les orpailleurs, les choses sont simples : ils sont les premiers à s'être installés sur le site, et la mine Houndé Gold mise en production en 2017 par le groupe Endeavour Mining qui les a déguerpis la veille s'est accaparé leur espace d'exploitation de l'or. Comme cela arrive souvent, tout commence avec l'arrestation par les services de sécurité d'orpailleurs en activité dans le périmètre de la mine. Partis du centre-ville,

¹ « Commune rurale de Niankorodougou : les travaux de la 14^e mine du Burkina officiellement lancés », *Lefaso.net*, 8 juillet 2018, <https://lefaso.net/spip.php?article84385>, consulté le 23 octobre 2023 (cette date de consultation vaut pour toute la présente étude).

les marcheurs sont tout d'abord stoppés par les grillages de sécurité de la mine qu'ils réussissent pourtant à franchir. Ils incendient alors des véhicules, les bureaux de l'administration, des magasins de stockage et des conteneurs. L'usine de traitement des minerais est elle aussi gravement endommagée. Le bilan est impressionnant : on dénombre 7 blessés et 30 véhicules brûlés, 40 motos du personnel, 10 engins dont des bus, 13 magasins et 6 conteneurs incendiés. Le 24 mai, l'interpellation de 12 orpailleurs conduit leurs camarades à dresser des barrages sur la RN1 qui relie Ouagadougou à Bobo-Dioulasso. Une intervention des forces de l'ordre fait finalement deux morts. Le colonel Moussa Diallo, gouverneur de la région des Hauts-Bassins, décide en dernier ressort d'instaurer un couvre-feu de 19h à 5h à compter du 25 mai. Les choses rentrent alors dans l'ordre en quelques jours.

L'incident est révélateur du désespoir des orpailleurs. Selon la jolie formule d'un journal burkinabè « c'est une expression suicidaire de colère qui a renversé la calebasse de lait alors que les auteurs savent qu'ils ne pourront jamais traire la vache. »² L'article se montre pourtant très sévère à l'égard des orpailleurs :

« Les auteurs de ces actes doivent être formellement identifiés, mis devant les faits et punis conformément aux lois en vigueur. » « Voilà des gens qui arrivent dans des localités en grappes, s'installent où ils veulent, creusent des galeries au mépris de tous les textes en matière d'environnement, désarticulent le tissu social des zones d'accueil et repartent quand ils finissent de piller les ressources. Laissant derrière eux des ruines impraticables pour l'agriculture, l'élevage et d'autres activités humaines. Et puis, il n'y a rien. Il faut que cela cesse. »

Le problème peut-il aujourd'hui être considéré comme réglé ? Absolument pas ! Le 18 juillet 2023 encore, un orpailleur surpris alors qu'il volait du minerai sorti de la fosse est tué à Houndé alors qu'un agent de sécurité est battu à mort. Cela entraîne une nouvelle poussée de fièvre qui s'estompe au bout de quelques jours. En attendant la prochaine...

On pourrait multiplier les exemples, mais un constat s'impose finalement : de Blaise Compaoré au régime actuel de la Transition, les autorités de l'Etat ont toujours défendu les compagnies minières contre les orpailleurs. En janvier 2023 encore, le ministre des Mines Simon Pierre

² « Incendie de la mine d'or de Houndé, la marque du désespoir », *Netafrique.net*, 18 mai 2022, <https://netafrique.net/autant-le-dire-incendie-de-la-mine-dor-de-hounde-la-marque-du-desespoir/>

Boussim explique ainsi dans un communiqué qu'un afflux massif d'orpailleurs a lieu depuis plusieurs semaines sur le site aurifère de Konkera, à proximité de Batié, dans la province du Noubiel (Sud-Ouest). Suite à une altercation entre des orpailleurs et des policiers chargés de sécuriser la mine, une attaque s'est soldée le 29 novembre 2022 par la destruction des installations de la société minière industrielle Centamin, propriétaire du permis d'exploitation depuis mars 2015. Une altercation entre orpailleurs fait par ailleurs un nouveau mort le 11 janvier 2023. Les autorités décident donc de mettre fin immédiatement aux activités d'exploitation de l'or et ordonnent le déguerpissement des orpailleurs.

II. Partager les contraintes et les bénéfices

II.1. Evolution du cadre réglementaire

En 1997, un premier code minier donne la priorité à l'investissement privé étranger sur l'investissement d'Etat. Préparé à la hâte et sans grande réflexion, il est suivi de peu d'effet, le cours de l'or ne permettant pas alors la mise en place de mines industrielles rentables. Il est de plus jugé peu attractif puisqu'il institue un impôt sur les bénéfices de 35%. Certaines de ses clauses sont pourtant extrêmement favorable à l'investisseur comme l'illustre l'exemple de la mine de Kalsaka. L'article 11 de la convention minière signée en 1999 entre l'Etat burkinabè et les sociétés Cluff Gold - qui deviendra plus tard Amara Mining - et IMAR-B pour l'exploitation du site stipule en effet³ :

« Pendant la durée de la validité de la présente convention, aucune modification unilatérale ne pourra être apportée aux règles d'assiette, de perception et de tarification. La société d'exploitation ne pourrait être assujettie aux impôts, taxes, redevances, prélèvements, droits, contributions et toutes autres charges dont la création interviendrait après l'entrée en vigueur de la présente convention. »

L'article 13 va encore plus loin :

« Cependant, toutes dispositions générales plus favorables à la société d'exploitation CLUFF, IMAR-B et leurs filiales désignées, leurs employés et leurs sous-traitants, prises après l'entrée en vigueur de la présente convention leur seront applicables de plein droit. »

A la signature de la convention, la société était imposée à 35% sur les bénéfices, taux qui passera donc à 17,5% après l'adoption du code minier de 2003.

³ « Secteur minier. Kalsaka Mining économise des milliards sur le dos de l'Etat », *L'Economiste du Faso*, 24 décembre 2018, <https://www.leconomistedufaso.com/2018/12/24/secteur-minier-kalsaka-mining-economise-des-milliards-sur-le-dos-de-letat/>

La mine de Taparko avec High River bénéficiera des mêmes dispositions. Alors que la part de l'Etat dans le capital de High River était de 20%, elle est réduite ainsi à 10% après 2003.

Il est à noter enfin que dès 2001, le CBMP perd le monopole attribué lors de sa création. Il est finalement démantelé en 2006.

Un nouveau code minier est rédigé en 2003. Il a pour objectif d'attirer les investisseurs étrangers en leur octroyant des conditions d'exercice très favorables. Il est écrit dans la droite ligne des réformes économiques voulues par la Banque mondiale pour attirer les capitaux étrangers sensés développer l'économie du pays tout en limitant les risques encourus. L'Etat se contente d'une prise de participation modeste. Il ne détient en effet à titre gratuit que 10% des parts des sociétés minières. Très vite, le nouveau code minier va permettre un essor sans précédent de la production industrielle d'or. Il prévoit en effet de nombreux avantages fiscaux pour les compagnies minières. L'impôt sur les bénéfices est ainsi fixé à 17,5% alors qu'il est de 27,5% dans le droit commun. Les compagnies sont exonérées de la patente durant la moitié de la vie de la mine, et de la taxe patronale d'apprentissage pendant 7 ans.

Conçu à l'avantage des sociétés minières, le code est en revanche très défavorable aux communautés locales, qui ne perçoivent que la patente et 20% de la taxe superficielle collectée par l'Etat.

Dix ans plus tard, l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) est créé par le décret *n° 2013-1309/Pres/Pm/Mef/Mats/Mef* du 31 décembre 2013. Cet organisme a pour objet d'assurer la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions sécuritaires d'exploitation des sites miniers. A ce titre, il est chargé d'assurer la protection des sites miniers, notamment les personnes et leurs biens, et des infrastructures minières sur toute l'étendue du territoire national, d'assurer la sécurité des transferts des produits d'exploitation, des fonds et des personnels des sites miniers en mission, d'assurer des escortes et des patrouilles de sécurisation sur les périmètres minières et les axes routiers environnants, de maintenir et de rétablir l'ordre public sur le périmètre des sites. Il doit de plus assurer la prévention de l'insécurité, notamment à travers des actions de sensibilisation et de concertation avec les intervenants du domaine minier. Le décret précise par ailleurs que le personnel de l'ONASSIM sera constitué d'agent de l'Etat détachés et d'agents contractuels. Rien n'indique cependant quels seront ses effectifs. Dans les faits, l'ONASSIM qui ne comptera jamais plus que quelques centaines d'agents sera d'une efficacité très limitée. Alors qu'il apparaît clairement qu'il a été essentiellement établi pour protéger les entreprises minières de la colère éventuelle des

populations, il sera le plus souvent défaillant parce qu'absent quand les entreprises auront besoin de son intervention.

Le code minier de 2003, nous l'avons vu, ne prenait pas en compte les intérêts des populations des communes dans lesquelles étaient implantées les mines. En relai d'une campagne médiatique lancée depuis plusieurs années par la société civile, le régime de la Transition suivant l'insurrection populaire d'octobre 2014 met donc en chantier un nouveau code minier qui est adopté en juin 2015. C'est un tournant majeur dans la volonté du Burkina Faso de gérer de manière plus équitable les retombées économiques de l'exploitation aurifère. L'une de ses mesures phare est ainsi de soumettre les compagnies minières au régime fiscal de droit commun. L'impôt sur les bénéfices qui était jusqu'alors de 17,5% passe donc à 27,5%. Le code minier institue aussi quatre fonds distincts : le Fonds minier de développement local, le Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines, le Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés, et le Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation en sciences de la terre.

La principale innovation de ce code est la création d'un Fonds minier de développement local (FMDL). Celui-ci, cependant, n'est rendu opérationnel que par le décret 2017-0024 du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception du Fonds minier de développement local. Le fonds minier est alimenté par la contribution des sociétés minières à hauteur de 1% de leur chiffre d'affaires mensuel hors taxes ou de la valeur des produits extraits au cours du mois, et par l'Etat à hauteur de 20% des redevances proportionnelles collectées. Les décrets précisent que la commune abritant une mine perçoit la moitié des fonds recouverts dans le cadre du 1%. L'argent collecté est versé au Trésor public dans un compte nommé « Fonds de développement des communes minières » suivi du nom de la commune. L'autre moitié du 1% et la part contributive de l'Etat sont répartis entre l'ensemble des communes du Burkina Faso. En théorie, les contributions sont collectées chaque mois et versées sur un compte du Trésor public. La répartition, elle, est normalement trimestrielle, sous la supervision d'un comité national chargé de la répartition. L'argent est alors viré sur le compte de chaque commune et son utilisation soumise à la vigilance d'un comité communal de suivi. Il est destiné principalement à financer les activités inscrites au plan communal de développement (PCD) dans trois secteurs prioritaires : la santé, l'approvisionnement en eau et l'éducation. Il faudra cependant attendre octobre 2019 pour que les premières sommes soient enfin versées aux communes concernées.

Avant que ne soit pris le décret d'application organisant le FMDL en 2017, les sociétés minières ne manquent pas de faire remarquer que l'obligation de contribuer au FMDL ne pouvait s'appliquer à celles d'entre elles qui avaient signé des conventions avant son entrée en vigueur. Elles demandent de même que les investissements qu'elles réalisent dans le cadre de la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) soit déduites de leur contribution au FMDL.

II.2. Vaincre les réticences des populations

Les sociétés minières arrivent le plus souvent sur le terrain avec la prétention d'apporter le progrès et la vie moderne à des populations malheureuses qui en seraient dépourvues. Cela ressort clairement d'un article du journal canadien *La Presse* du 12 juillet 2008 qui rend compte de l'inauguration de la mine de Mana⁴. L'auteur y décrit de manière outrageusement misérabiliste la situation à l'arrivée de Pierre Carange, l'expatrié responsable de l'aménagement de la mine :

« Quand il est arrivé sur les lieux, il a trouvé des champs et des villages de huttes. Pas d'électricité, pas d'eau potable. Rien. Des petits enfants qui courent, affamés, en attendant un bol de farine de mil. Des femmes qui marchent trois ou quatre kilomètres pour rapporter une eau boueuse puisée dans un étang. »

Mais heureusement, le Blanc est venu et la vie a changé :

« Il a fait construire deux villages en respectant l'architecture et la culture burkinabè. Sauf qu'il y a un puits et une pompe dans le village. Et que les maisons étaient installées sur une dalle de béton au lieu de la terre argileuse. »

Les entreprises décrivent alors avec complaisance leurs réalisations à l'usage des populations. Un publiereportage de septembre 2012 en donne un exemple caricatural⁵. SEMAFO, peut-on y lire « fait le nécessaire pour assurer le bien-être des populations ». Bien mieux, elle « abat un

⁴ « De Val-d'Or à Mana », *La Presse*, 20 décembre 2008, <https://www.lapresse.ca/international/afrique/200809/08/01-657226-de-val-dor-a-mana.php>

⁵ « Mine d'or de Mana : La responsabilité sociale n'est pas un vain mot », *Lefaso.net*, 22 septembre 2012, <https://lefaso.net/spip.php?article50350>

travail énorme » à leur profit. Et d'énumérer les écoles, le collège d'enseignement général (CEG), les infrastructures sanitaires construites ou rénovées. Une savonnerie qui emploie près de 80 femmes leur permet de se prendre en charge du point de vue financier. Et peu importe qu'elles ne gagnent que 500 francs CFA par jour : tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Partout le même scénario se répète comme l'explique Bamingné P. Ouedraogo dans une tribune publiée le 18 mai 2022⁶ :

« Toutes les entreprises qui s'installent dans les localités se ressemblent dans leurs manières de faire.

Voici le scénario : Un matin une poignée d'autorités accompagnée des responsables d'une entreprise (la plupart du temps une mine) arrivent. On convint la population locale des bienfaits de celle-ci : Des jeunes seront recrutés, des infrastructures sociales seront construites et la population sera dédommée. Patati, patata... Les habitants pour la plupart du temps analphabètes, cèdent à la première occasion, se laissent bernier par un des leurs, un fils qui accepte dîner à la table des grands au détriment de ses parents.

L'arbre à palabres est organisé. Les vieux sans trop rien comprendre ni demander, promulguent leurs bénédictions moyennant quelques billets de banque et de noix de cola, et bonjour tous les abus.

Les promesses, si elles ne sont pas exécutées à moitié, ne le sont même pas. Les populations (précaires) qui exploitaient les mêmes ressources se sentent expropriées. Même leurs animaux ne peuvent plus parcourir les anciens champs...

Au fil des années, les quelques millions reçus, sans aucun accompagnement en éducation financière ou en entrepreneuriat, sont troqués avec calebassées de dolo ou des gigots de viandes fraîches dans les marchés, s'ils n'ont pas été utilisés pour prendre une seconde ou une troisième épouse.

Plus le temps passe, plus on sent avoir été abusé. Plus le temps passe, plus les colères s'accumulent, accentuées par les promesses non tenues et les

⁶ « Incendie de la mine de Houndé : le Burkina Faso a mal à son contrat social », Burkina24, 18 mai 2022, <https://burkina24.com/2022/05/18/incendie-a-la-mine-de-hounde-le-burkina-faso-a-mal-a-son-contrat-social-bamingnele-ouedraogo/>

horizons sombres d'un avenir douteux. Plus le temps passe et plus la population sent avoir tout perdu. Richesses et dignité. Alors elle se dit qu'elle n'a plus rien à perdre, et les violences ne sont que l'expression du désespoir et de la déception. »

Bref, on promet aux populations locales, très réticentes à voir une société minière s'implanter sur leur territoire, que la richesse et le bonheur de tous en seront la conséquence. Les populations rêvent alors de routes, d'électricité, d'adduction d'eau, de centre de santé et d'écoles nouvelles. Elles imaginent aussi le plus souvent que la jeunesse locale trouvera facilement du travail à la mine et que la prospérité nouvelle bénéficiera à toute la communauté. Très vite, elles doivent déchanter.

Les autorités de l'Etat, pour leur part, soucieuses d'obtenir l'adhésion des populations, n'hésitent pas à reprendre à leur compte les belles promesses des compagnies minières. Ainsi, à Niankorobougou comme ailleurs, on promet monts et merveilles aux villageois. Lors d'une visite sur le terrain le 16 février 2012, le ministre des Mines, des Carrières et de l'Energie Salif Kaboré explique sans ciller que la mise en exploitation de la mine va créer emplois et richesses dans la région. Le directeur général de Gryphon Minerals Limited, Philippe Aupy, affirme pour sa part que la société a mis en place un système de recrutement qui privilégie la population locale. Dans les faits, il n'en est rien, puisque dans la plupart des cas les jeunes des zones où s'implantent les compagnies minières ne possèdent pas les qualifications nécessaires pour travailler dans les mines.

En fait, l'histoire de l'exploitation industrielle de l'or au Burkina Faso est une longue succession de conflits, comme l'illustre l'exemple de Namissiguima où se trouve la mine d'or de Karma de la société True Gold Mining. Au départ, tout semble bien se passer. Lors de la cérémonie de lancement des travaux au cours de l'été 2014, le cheick de Ramatoulaye bénit le site de True Gold et offre un mouton en sacrifice. Tout se gâte pourtant rapidement. Lors d'une assemblée générale tenue le 7 décembre 2014, la population de Namissiguima décide de s'opposer aux travaux. Le 14 janvier 2015, elle incendie les installations de la société minière ce qui interrompt les travaux. Des rumeurs prétendent en effet qu'un gisement important d'or se trouverait sous la mosquée de Ramatoulaye, qui est un important lieu de pèlerinage lors de la célébration du Maouloud, et la population craint qu'elle ne soit détériorée par la mine qui envisagerait de l'exploiter à partir d'une galerie souterraine. Les dégâts occasionnés sont évalués dans une fourchette de 2 à 4 milliards de francs CFA. La reprise des travaux le 14 mai

met à nouveau le feu aux poudres. Le gouvernement de la Transition a beau garantir aux autorités locales la sanctuarisation des lieux sacrés, mosquée et cimetière, ainsi que la protection du village, rien n'y fait. Le 29 mai 2015, une marche à travers les artères de la localité, non autorisée par les autorités, dégénère et se solde par des blessés (quatre blessés légers du côté des manifestants et trois blessés dont un grave du côté des forces de l'ordre) et des arrestations. Le guide spirituel de la confrérie Tidjania du Burkina Faso, le cheick Aboubacar Maïga II de Ramatoulaye, exige désormais le départ de Truegold de Namissiguima et la population s'oppose aussi déguerpissements rendus nécessairement par l'exploitation minière. Les trois parties : le gouvernement burkinabè, True Gold et les populations parviennent finalement à un accord le 15 juin 2015. Celui-ci est signé par le ministre des Mines et de l'Energie, le cheick de Ramatoulaye et le directeur général de la société minière Riverstone Karma sous la supervision du ministre en charge de la Sécurité, Auguste Denise Barry, comme l'indique un communiqué publié le 16 juin par le Service d'information du gouvernement.

« Le gouvernement s'engage à assurer la sécurité des biens, des personnes et des lieux sacrés et à veiller au respect des engagements qui seront pris par toutes les parties prenantes. Au niveau de la mine, la société s'engage à travailler à une exploitation apaisée et à prendre les engagements pour la résolution de toutes les préoccupations qui seront contenues dans la responsabilité sociale de l'entreprise. Le Cheick de Ramatoulaye, lui aussi, s'engage à donner sa caution à la continuité des travaux de la mine et surtout à prôner le dialogue pour tous les différends qui vont exister et à apaiser le climat social dans la région. »

Pour finir, True Gold, probablement ébranlée par l'affaire, cède sa mine à Endeavour Mining en mars 2016 et l'exploitation débute le 1^{er} avril de la même année.

II.3. Les communautés face à l'ouverture et à la fermeture des mines

L'exemple de Kalsaka permet de saisir les enjeux de l'ouverture d'une mine pour les populations rurales. La mine de Kalsaka, située dans la province du Yatenga, est mise en service par la société minière britannique Cluff Gold (devenue Amara Mining en 2012) en octobre

2008. La mine cesse ses activités en 2014 du fait de la performance insuffisante du gisement par rapport au plan d'exploitation de départ.

Quand l'exploitation industrielle de l'or début à Kalsaka, Cluff Gold n'arrive pas sur un terrain vierge. Depuis la sécheresse de 1984, en effet, la population locale se livre à l'orpaillage sur la colline se trouvant au centre de la commune. Au tournant des années 2000, l'essentiel de la population en vit, et plusieurs milliers d'orpailleurs creusent la colline. C'est aussi l'orpaillage qui fournit l'essentiel des revenus des femmes du village. Si la colline cesse progressivement d'être accessible aux orpailleurs à partir de 2000, elle leur est totalement interdite d'accès en 2006 lorsque la société minière fait appel à une entreprise de sécurité venue de Ouagadougou pour empêcher la population d'accéder au site. L'arrivée de Cluff Gold se traduit aussi par des expropriations et par une réduction très importante des terres accessibles à l'extraction artisanale tout comme à l'agriculture. Les compensations monétaires versées à la population n'ont tenu compte que des expropriations foncières, alors qu'aucune compensation financière n'a été versée aux orpailleurs, et à plus forte raison aux femmes qui ont perdu leur source de revenus. Environ 300 hectares de champs ont été expropriés, ce qui a touché 136 paysans qui ont été médiocrement indemnisés. Si le code minier prévoit en effet l'indemnisation de la perte de terrains agricoles, il ne donne aucune indication sur les modalités de cette indemnisation. L'usage s'est progressivement instauré au Burkina Faso de verser pendant cinq ans une allocation annuelle aux anciens propriétaires fonciers. Au début, les propriétaires expropriés ne se plaignent pas, l'argent qui leur est versé leur suffisant pour vivre sans cultiver la terre. Mais une fois la période d'indemnisation terminée, ils se retrouvent sans source de revenus, et sans terres pour pouvoir subvenir aux besoins de leurs familles.

Les promesses d'emploi locaux faites à la population n'ont pas été tenues, et beaucoup d'hommes ont dû quitter le village, où ils ont laissé femmes et enfants, pour aller chercher du travail ailleurs. Le commerce local lui aussi a souffert de l'arrivée de la mine. Les quelques centaines d'employés embauchés par la mine dépensent bien moins d'argent que les milliers d'orpailleurs d'autrefois, bien qu'ils aient un pouvoir d'achat largement supérieur. Ils effectuent en effet l'essentiel de leurs achats à Ouagadougou et n'achètent que quelques fruits et légumes sur place. De même, l'activité des bars de la commune est bien moindre qu'elle ne l'était autrefois.

Quand la mine ferme finalement en 2014, il ne reste plus qu'un paysage dévasté alors qu'aucune richesse n'a été produite localement. In fine, le bilan social, économique et environnemental de la mine est désastreux, comme en témoigne le film *Pas d'or pour Kalsaka* du réalisateur burkinabè Michel Zongo présenté au FESPACO en 2019. La mine a produit dix-huit tonnes

d'or en six ans d'exploitation, mais ce pactole n'a nullement mis fin à la pauvreté de la population : il l'a au contraire accentuée.

La fermeture de la mine de Poura le 30 août 1999 constitue un autre cas d'école qui aurait pu servir de leçon pour l'avenir. Très vite, les orpailleurs réinvestissent le site. Le paysage local ressemble alors à celui d'une ville abandonnée, tel qu'on peut le voir dans les westerns. Maisons et magasins tombent en ruine, et l'endroit est devenu un cimetière de machines rouillées. Les trois fosses sont à l'abandon. Or les populations s'infiltrèrent dans la mine pour y ramasser des cailloux. Une nouvelle carrière est mise en exploitation de manière clandestine, sur laquelle s'activent de nombreux enfants. Le 17 août 2006, un éboulement dû à un tir d'explosif fait plusieurs morts et des dizaines de disparus alors que l'orpaillage est pourtant interdit sur le périmètre de la mine qui est géré par un syndic liquidateur. Le bilan officiel, sans doute bien inférieur à la réalité, fera état de onze morts. Une équipe de la Compagnie républicaine de Sécurité (CRS) est alors déployée sur les lieux. En septembre 2012, François Bognini, le maire de Poura, explique toute la difficulté de la situation⁷ :

« La fermeture de la mine a été très durement ressentie. La mine employait au moins plusieurs centaines de personnes, et une activité économique s'était développée autour. Des activités agricoles comme le maraichage s'étaient développées en priorité pour satisfaire les besoins alimentaires des travailleurs de la mine. »

A la fermeture de la mine, la ville s'est vidée de plusieurs milliers d'habitants. Les orpailleurs ont alors investi le lieu en masse, dans l'anarchie la plus totale.

« Quelquefois, les orpailleurs ont carrément retiré de force des champs. Les plus chanceux ont pu avoir des compensations, mais d'autres ont vu leur champ dévasté même avec des plantes sans être dédommagés. »

La population a bien conscience des effets néfastes de l'orpaillage et de l'arrivée massive d'une population étrangère à la région, mais cela redonne de la vie à la ville qui connaît un regain d'activité.

⁷ « Exploitation aurifère à Poura : une dette sociale et écologique difficile à apurer », *Lefaso.net*, 18 septembre 2012, <https://lefaso.net/spip.php?article50279>

L'héritage laissé par la SOREMIB est pourtant désastreux. Un bac à cyanure clôturé mais à ciel ouvert répand une odeur piquante aux alentours et constitue une menace constante pour l'environnement. Partout, des sites d'orpaillage artisanaux défigurent le paysage et la nappe phréatique elle-même est contaminée. Des centaines de concasseurs soulèvent la poussière dans la ville et les infections respiratoires touchent une bonne partie de la population. Comme le constate le chef coutumier Michel Mignan en juin 2021⁸ :

« On était contents d'avoir une mine », explique-t-il. « La mine est là avec ses différents travailleurs que tout le monde enviait. Moi-même j'y ai travaillé. C'est lorsque la mine s'est fermée qu'on s'est rendu compte de tout ce qui nous arrive. En ce moment, on n'avait pas droit à la parole. On ne participait pas à quoi que ce soit. Tout se scellait à partir du ministère et les gens venaient. On ne demandait pas l'avis de la population. La mine a travaillé. Elle n'avait pas de compte à rendre à qui que ce soit. A la fermeture de la mine, nous avons constaté que vraiment on est mal barrés. Avec toutes ces carrières à ciel ouvert, avec le bac à cyanure, un important dépôt de cyanure, après traitement. Il y a le rejet de minerai déjà traité au niveau de la digue. C'est nocif. Ça tue nos enfants, ça tue nos animaux. L'air est irrespirable à partir de ces endroits. Quand on regarde un peu tout cela, on se dit vraiment l'exploitation minière a été un malheur pour Poura. »

Le cas de Taparko est tout aussi intéressant. Comme partout, les belles paroles ne manquent pas lors des premières années de sa mise en service. C'est ce que rapporte le journaliste Rémi Carayol en novembre 2010⁹. « L'environnement est au cœur de nos préoccupations » assure alors un responsable de la mine. Les boues sont ainsi canalisées et parquées dans un vaste réservoir protégé par une membrane imperméable. A la place de la fosse principale se trouvera après la fermeture de la mine un lac bordé d'une forêt assure-t-on au journaliste. Bien évidemment, il n'en sera rien. L'annonce de la fermeture de la mine le 9 avril 2022 claque comme un coup de tonnerre. Car si les populations se plaignent le plus souvent de l'activité des mines, elles se plaignent tout autant sinon davantage quand celles-ci décident de mettre fin à

⁸ « Extractions aurifères : L'exploitation minière a été un malheur pour Poura déplore Nignan K.Michel, chef coutumier », *Lefaso.net*, 28 juin 2021, <https://lefaso.net/spip.php?article105759>

⁹ « Au cœur de la filière aurifère », *Jeune Afrique*, 29 novembre 2010, <https://www.jeuneafrique.com/193891/archives-thematique/au-c-ur-de-la-fili-re-aurif-re/>

leurs activités. La zone d'exploitation de la mine de Taparko est à cheval sur les communes de Yalgo, Nagbingou, Boala, Bouroum et Mané. Or le budget local de la commune de Yalgo est alimenté presque exclusivement par les recettes minières. Selon l'ancien maire de la commune Issaka Yaméogo¹⁰, de 2016 à 2022, la contribution de la mine au budget communal à travers les paiements des impôts et taxes comme la patente, la taxe sur les biens de mainmorte, la taxe superficielle et le Fonds minier de développement s'est élevée à plus de 4,7 milliards de francs CFA. Cela a permis à la municipalité de décider de se passer de certaines recettes comme les taxes qui étaient collectées sur le marché. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE), la mine a de plus offert une ambulance à la commune en 2018 et financé la construction de salles de classe, de salles d'hospitalisation et d'une maison des jeunes. Des acteurs locaux fournissent de même des biens et des services à la mine, comme la restauration des travailleurs. Sans oublier les achats et la consommation locale induits par les travailleurs de la mine. La mise à l'arrêt de la mine se solde donc par une très grave crise pour les finances communales.

A Inata, enfin, rien ne s'est passé comme prévu. Entrée en production le 23 février 2010, la mine dont le permis a été attribué à Avocet Mining est très vite confrontée à de graves difficultés. Si la production atteint 4,2 tonnes en 2010 et 5,05 en 2011, elle chute à 3,58 tonnes en 2013, 2,74 tonnes en 2014, 2,3 tonnes en 2015, 2,25 tonnes en 2016. En raison de difficultés techniques, le minerai est très complexe à exploiter. Une première grève conduit au licenciement de 300 travailleurs en décembre 2014. Une nouvelle grève survient en décembre 2016. Elle occasionne la mise en chômage technique de plus de 600 employés en mai 2017 alors que la mine, qui rencontre d'importantes difficultés de trésorerie, n'est plus en production depuis le mois d'avril. En octobre 2017, le ministre des Mines et des Carrières Oumarou Idani annonce qu'Inata doit 35 milliards de F CFA à ses créanciers, y compris à ses ex-travailleurs¹¹. La société est de même redevable à l'Etat burkinabè de près de 2,5 milliards de F CFA en termes de taxes et d'impôts impayés. A cette date, les 300 travailleurs licenciés en décembre 2014 et les 600 mis en chômage technique en mai 2017 attendent toujours le paiement de leurs droits. Le 8 février 2018, le groupe Balaji rachète finalement Avocet Mining qui annonce la nouvelle dans un communiqué rendu public le lendemain. Mais l'entrepreneur indien est bien incapable

¹⁰ « Fermeture de la mine d'or de Taparko : notre commune va traverser un déficit budgétaire important », dicit Issaka Yaméogo, ancien maire de Yalgo », *Sidwaya*, 27 avril 2022, <https://www.sidwaya.info/blog/48693/>

¹¹ « Mine d'Inata : Gouvernement cherche reprenneur d'un projet en crise », *L'économiste du Faso*, 16 octobre 2017, <https://www.leconomistedufaso.com/2017/10/16/dinata-gouvernement-cherche-reprenneur-dun-projet-crise/>

de relancer la production malgré une mise en demeure adressée par le gouvernement en février 2021. Il songe alors à se défaire à son tour de son acquisition. Si la rentabilité future de la mine n'est pas avérée, la société détient en effet des permis d'exploration qui semblent prometteurs. A ce jour, la mine qui a une nouvelle fois changé de propriétaire n'a toujours pas repris ses activités.

On pourrait bien évidemment multiplier les exemples. Pour aller plus loin sur la question, on lira avec le plus grand intérêt l'étude publiée en octobre 2020 par le CENOZO : *Burkina Faso : le projet aurifère de Bomboré et le calvaire des populations*.

II.4. Les revenus générés par le FMDL

Instauré par le code minier de 2015, le FMDL a connu une mise en place chaotique et d'une extrême lenteur. Le rapport définitif de l'audit de performance de la collecte, la répartition et la gestion des revenus miniers présenté à la presse le 30 juin 2020 est accablant¹². De 2017 à 2019, le taux de recouvrement du FMDL auprès des sociétés minières n'a été que de 9,47%, soit 2,84 milliards de francs CFA, et aucune liquidation n'a été effectuée au titre de l'année 2016. Les restes à recouvrer se montaient en juin 2020 à plus de 27 milliards de francs CFA. Les sociétés minières ayant obtenu leurs autorisations d'exploitation industrielle avant l'entrée en vigueur du nouveau code estiment en effet ne pas y être assujetties. Certaines d'entre-elles ont fini par s'en acquitter mais après avoir déduit les investissements réalisés au profit des collectivités locales en 2017 et 2018. En 2018, par exemple, seule la SEMAFO Boungou s'est acquittée de ses obligations, et au début de l'année 2020, la société russe Nordgold n'avait encore effectué aucun versement.

Entre 2019 et 2022, 144 milliards de francs CFA ont finalement été collectés et répartis par le FMDL en sept versement semestriels selon le site Mines Actu Burkina¹³. Il serait intéressant de disposer de chiffres précis sur les contributions des différentes sociétés minières, mais une opacité certaine règne sur la question. On trouvera cependant en annexe 2 les sommes versées

¹² « Fonds minier de développement local : les ressources ne sont pas correctement gérées », *L'Economiste du Faso*, 14 juillet 2020, <https://www.leconomistedufaso.com/2020/07/14/fonds-minier-de-developpement-local-les-ressources-ne-sont-pas-correctement-gerees/>

¹³ « Fonds minier de développement local : 34 collectivités ont déjà reçu plus d'un milliard FCFA », *Mines Actu Burkina*, 17 janvier 2023, <https://minesactu.info/2023/01/17/fonds-minier-de-developpement-local-34-collectivites-ont-deja-recu-plus-dun-milliard-fcfa/>

aux 34 collectivités territoriales ayant perçu plus d'un milliard de francs CFA de 2019 à juin 2022.

III. La dimension sécuritaire

III.1. Assurer la protection des mines

Jusqu'en 2015, le principal danger qui guette les mines est dû aux mouvements de colère des populations locales qui en détruisent régulièrement les installations lors de crises aussi soudaines que violentes. C'est dans cet esprit que lors d'une visite à Niankorodougou en février 2012, le ministre Salif Kaboré annonce la création prochaine par le ministère de la Sécurité d'une unité spéciale chargée de sécuriser les sites miniers du Burkina Faso¹⁴. Ce sera l'ONASSIM qui sera créée l'année suivante. Mais déjà, un nouveau danger vient s'ajouter aux émeutes populaires. Dès 2010, les autorités du pays prennent conscience qu'il faut sécuriser les exploitations minières contre d'éventuelles attaques terroristes venues du Mali et du Niger voisin. Si l'on en croit l'agence de presse chinoise Xinhua, un responsable du Service d'Information du Gouvernement (SIG) aurait ainsi déclaré sous couvert d'anonymat lors de l'inauguration de la mine d'Essakane en octobre 2010 que plusieurs centaines de militaires seraient déployés autour des sites miniers pour les protéger¹⁵. La présence d'expatriés à Essakane fait en effet craindre qu'ils ne soient enlevés, comme cela a été le cas à plusieurs reprises au Mali et au Niger. Les services de renseignements américains auraient ainsi alerté les autorités burkinabè qui feraient désormais sillonner la zone par des patrouilles.

III.2. L'inexorable montée de l'insécurité

Le 15 janvier 2016, des hommes armés attaquent l'hôtel Splendid, le café Cappucino et le bar Taxi Brousse à Ouagadougou. L'attaque qui est revendiquée par AQMI fait 30 morts et plus de 150 blessés. Les attaques terroristes se multiplient alors dans le pays, mais c'est surtout à partir de 2017 que le phénomène affecte les mines d'or. A compter du mois d'avril, la mine d'Inata est victime d'attaques répétées, comme dans la nuit du 4 au 5 octobre 2017 où le poste de gendarmerie de la mine est assailli par des djihadistes. Le 11 août 2018, un véhicule de la police

¹⁴ « Exploitation minière : l'or brillera bientôt à Niankorodougou », *Lefaso.net*, 19 février 2012, <https://lefaso.net/spip.php?article46505>

¹⁵ « Burkina Faso : des militaires protégeront les mines d'or », *Xinhua*, 12 octobre 2010.

chargé de la sécurité de la mine de Boungou saute sur une mine : cinq policiers et un employé perdent alors la vie. Le 17 du même mois, un convoi de la SEMAFO se dirigeant vers la mine de Mana est attaqué à son tour, faisant deux morts et cinq blessés. En décembre, quatre gendarmes et le conducteur d'un véhicule perdent la vie dans une attaque sur la route conduisant à la mine de Boungou. Le gouvernement décide alors de décréter l'état d'urgence dans les provinces touchées par le terrorisme.

L'année 2019 constitue incontestablement un tournant majeur, si ce n'est un point de non-retour. Le 15 janvier, Kirk Woodman, un géologue canadien travaillant pour l'entreprise Progress Minerals, est enlevé par une dizaine d'individus armés sur le site d'exploration minière de Tiabangou dans la province du Yagha (Région du Sahel). Le lendemain, son corps est retrouvé criblé de balles. Le groupe armé Ansarul Islam, particulièrement actif dans la région, est probablement à l'origine de ce drame qui bouleverse les Occidentaux et inquiète les autorités du pays. L'Etat sollicite alors le concours des sociétés minières pour sécuriser leurs installations. L'idée est que les entreprises construisent des casernes ou des camps qui seront ensuite investis par les Forces de Défense et de Sécurité prises en charge par l'Etat.

Le 8 septembre, 6 gendarmes sont tués dans une embuscade à Inata. Mais c'est le 6 novembre, quand un convoi de cinq autobus escortés par des militaires tombe dans une embuscade à environ 40 kilomètres de la mine de Boungou, que tout bascule. Après que la tête du convoi ait sauté sur un engin explosif, des individus armés mitraillent le convoi à l'arrêt. Sur 241 employés, entrepreneurs et fournisseurs présents dans le convoi, trente-neuf perdent la vie et soixante sont blessés. Alors que l'attentat n'est pas encore revendiqué, il apparaît immédiatement que ses auteurs sont des djihadistes. Le choc est immense dans le pays, et ce d'autant plus qu'il s'agit de l'attaque la plus meurtrière qu'ait connu le Burkina Faso depuis le début des violences djihadistes en 2015.

L'attaque sera directement à l'origine de la création des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP). Dès le 7 novembre, le président du Faso, Roch Marc Christian Kaboré adresse un message à la nation :

« J'engage les Forces de Défense et de Sécurité à traquer et combattre, sans concession, les terroristes et tous leurs complices et appelle notre Peuple à la mobilisation générale contre le terrorisme », affirme le président du Faso. *« Dans ce sens, j'ai ordonné le recrutement de volontaires pour la défense dans les zones sous menace. Seule une mobilisation générale des fils et filles de la Nation, sans considération de région, d'ethnie, d'opinion politique et*

de confession religieuse, est à même de vaincre ces meurtriers, sans foi ni loi, qui rêvent de soumettre notre Patrie et notre Peuple courageux à leur diktat machiavélique. »

Le même jour, Benoit Desormaux qui dirige la SEMAFO publie un communiqué qui se veut rassurant :

« Le site de la mine de Boungou demeure sécuritaire, mais nous avons suspendu les opérations par respect pour les victimes et les gens touchés par cet événement, et dans le but de s'assurer que les opérations se déroulent dans les conditions les plus sécuritaires. Nous continuons de travailler activement avec toutes les autorités concernées afin d'assurer la sûreté et le bien-être de nos employés, entrepreneurs et fournisseurs. »

En fait, c'est la quatrième attaque en quinze mois contre des convois à destination des sites miniers de la compagnie. Treize personnes avaient perdu la vie dans les attaques précédentes. Les expatriés rejoignent désormais les sites en hélicoptère, alors que les nationaux voyagent en autobus, ce qui provoque de légitimes frustrations. La déclaration de la société a donc pour objectif essentiel d'éviter la chute en bourse de ses actions. Mais il est clair pour les observateurs que le maintien de ses activités pose un sérieux problème auquel il va falloir remédier.

III.3. Les conséquences sur la production d'or

Les attaques de 2019, comme celles qui les suivent en 2020 et en 2021, changent complètement la donne dans le secteur minier. Pour la première fois depuis 2007, les chiffres de production de 2022 sont en baisse au Burkina Faso par rapport à l'année précédente. C'est la conséquence directe de l'insécurité qui se répand sur tout le territoire. Selon les chiffres communiqués en février 2023 par Simon-Pierre Boussim¹⁶, le ministre en charge des Mines, en réponse à une question posée par un député de l'Assemblée législative de transition, la production d'or qui

¹⁶ « Burkina Faso : baisse de plus de 13% de la production d'or à cause de l'insécurité (ministre), *Maliactu.net*, 15 mars 2023, <https://maliactu.net/burkina-faso-baisse-de-plus-de-13-de-la-production-dor-a-cause-de-linsecurite-ministre/>

s'élevait à 66,858 tonnes en 2021 n'était plus que de 57,675 millions de tonnes en 2022, soit une baisse de 13,73%.

Les raisons de la baisse de la production sont simples : à la fin de l'année 2022, six des dix-sept mines industrielles que compte le pays ont cessé d'être exploitées. Les attaques contre les intérêts miniers se multiplient en effet en 2022. Dès le 30 janvier, une attaque sur le site de Ouaré d'Avesoro Ressources entraîne la mort de trois policiers et des véhicules sont enlevés. Or c'est le minerai de cette mine qui doit désormais alimenter l'usine de Youga dont la mine est épuisée depuis avril 2021. Le 3 février, une nouvelle attaque a lieu à Ouaré. Le 11 mars Youga, Ouaré et le site de Nétiéma suspendent leurs activités. C'est alors la première fois qu'une société minière met fin à ses activités à cause de l'insécurité au Burkina Faso.

Le 9 avril 2022, le Directeur général de la Société des Mines de Taparko (SOMITA) du Russe Nordgold qui a absorbé High River Gold en 2008, annonce à son tour l'arrêt des activités de la société en raison de la dégradation de la situation sécuritaire sur l'axe Kaya-Dori où se trouve son usine. Toute la zone autour de ses sites d'exploitation est en effet sous menace terroriste. Le 13 mars, 13 gendarmes avaient été tués dans une embuscade à Gorbalé, sur l'axe Kaya-Dori, à proximité de Taparko. La société emploie alors environ 700 employés. Si les réserves de Taparko même sont épuisées, la société compte sur ses sites satellites de Bouroum et de Bissiga, à environ 40 km de Taparko, pour faire fonctionner son usine.

Le 6 juin, une embuscade est tendue à un convoi logistique de la mine de Bounkou à proximité de Fada N'Gourma. Le lendemain, des obus sont tirés sur la mine. Le 9 juin 2022, c'est au tour de la mine de la société Riverstone Karma située à Namissiguima dans la province du Yatenga d'être l'objet d'une attaque terroriste. Trois personnes sont tuées : le directeur des ressources humaines de la mine, un employé et un soldat du 12^e régiment d'infanterie commando de Ouahigouya, et plusieurs travailleurs sont blessés. En mars 2022, Endeavour Mining avait cédé la mine à la société Néré Mining d'Elie Ouedraogo, un ancien ministre des mines passé par SEMAFO, et d'Idrissa Nassa de Coris Bank. Là encore, la production est suspendue.

Dans la nuit du 25 au 26 août 2022, une attaque cible à nouveau un convoi d'approvisionnement de la mine de Bounkou à hauteur de la Nadiabonli dans la Tapoa. Six chauffeurs sont tués.

A ce jour, six projets miniers en exploitation ont ainsi suspendu leurs activités, avec plus de 2000 emplois à la clé désormais menacés. La forte croissance du cours de l'or depuis 2018 et la bonne tenue du dollar permettent heureusement de minimiser les conséquences de ces mesures.

III.4. Les opérateurs miniers face à l'insécurité

La vie de la mine d'Inata n'a jamais été un long fleuve tranquille, comme nous l'avons vu plus haut. En plus des problèmes d'ordre industriel, son exploitation souffre grandement de la dégradation continue du contexte sécuritaire dans le Soum. La province vit en effet au rythme des attaques terroristes depuis 2016, et à partir d'avril 2017 la mine elle-même est victime d'attaques répétées. Après moult problèmes, la société Avocet Mining qui exploitait le site l'a finalement vendue au Groupe indien Balaji en février 2018, mais celui-ci n'a jamais été en mesure de la faire fonctionner.

Le 16 juin 2018 en effet, le PDG de Balaji échappe de justesse à un engin explosif improvisé entre Inata et Djibo. Le 21 septembre, des individus envahissent les deux fosses de la société pour y extraire du minerai. Le 23 septembre 2018, le fils du PDG de la mine, le directeur technique et un chauffeur sont enlevés. Seul le chauffeur, qui est burkinabè, est rapidement libéré. Le même jour, une patrouille de gendarmes qui effectue un ratissage tombe dans une embuscade et trois gendarmes sont tués. Le 30 septembre, c'est au tour de la salle d'or d'être saccagée. Le 3 octobre, une centaine de terroristes attaquent la base de vie de la mine. Seul un employé est tué et trois autres blessés, grâce à l'intervention rapide de la gendarmerie et des moyens aériens de l'opération Barkhane. Le 10 octobre, les bureaux de la société sont saccagés. En juin et juillet 2019, ce sont des convois de véhicules à destination de la mine qui sont pillés. Le 9 septembre, le convoi de ravitaillement de la mine est attaqué et quatre personnes sont tuées. Les gendarmes désertent alors la mine...

Ce n'est que le 20 janvier 2020 que la presse burkinabè annoncera la libération de Kimar Akoliya, information confirmée quelques jours plus tard par son père Akoliya Patel, PDG du groupe Balaji. Le 8 février 2020, deux gendarmes affectés à la sécurité de la mine d'Inata meurent lorsque leur véhicule saute sur un engin explosif lors d'une mission de ravitaillement en eau. Le 11 novembre 2021, la mine d'Inata est attaquée par environ trois cents terroristes qui tuent 53 gendarmes. L'émotion est terrible dans tout le pays et ce drame est directement à l'origine de la destitution du président Roch Marc Christian Kaboré le 24 janvier 2022.

L'insécurité qui s'installe progressivement au Burkina Faso a de même de graves conséquences pour SEMAFO. Les dépenses consenties pour protéger les travailleurs et les biens obèrent durement ses comptes. A la suite des attaques d'août 2018, le personnel expatrié de la mine de Bounbou, par exemple, n'emprunte plus la voie routière mais est transporté par hélicoptère sur

son lieu de travail. En fait, l'entreprise québécoise ne se relèvera jamais de l'attaque du 6 novembre 2019. Si le travail reprend en février 2020 à l'usine de traitement du minerai, la reprise des activités minières est quant à elle prévue au quatrième semestre 2020, si du moins les conditions de sécurité le permettent. SEMAFO doit en effet trouver un nouveau sous-traitant acceptant d'excaver le minerai à son profit à Boungou puisqu'African Mining Services de l'Australien Perenti, qui opérait pour son compte - tout comme à Bissa pour Nordgold - a décidé de cesser d'intervenir sur ces deux sites après l'attaque du 8 novembre 2019 qui a fait plusieurs morts parmi son personnel. La société reste pourtant présente à Sambrado, Siou et Yaramako, où les risques sécuritaires sont bien moindres.

Les conséquences boursières de l'attaque se font clairement sentir pour SEMAFO qui voit son titre dévisser. Elles s'accroissent encore après un nouvel attentat le 30 novembre 2019 où quatre gendarmes et un conducteur de véhicule meurent suite à l'explosion d'un engin artisanal lors d'une mission d'escorte de travailleurs du site aurifère de Boungou. A cette date, le titre de SEMAFO a perdu près d'un tiers de sa valeur depuis le début de l'année. La société n'a pas les reins assez solides pour s'en sortir seul, et le 23 mars 2020, un protocole d'entente scelle l'absorption de SEMAFO par Endeavour Mining.

Endeavour Mining, à son tour, va revoir sa stratégie au Burkina Faso. Avec l'absorption de SEMAFO puis l'acquisition de Teranga Gold en janvier 2021, l'entreprise se retrouve à la tête de cinq mines dans le pays : Karma, acquise en 2016, Houndé, entrée en production en 2017, Mana et Boungou, ex-SEMAFO, et Wahgnion, ex-Teranga Gold. En mars 2022, Endeavour vend la mine de Karma, qui est en fin de vie, au consortium burkinabè Néré Mining. Le 9 mars 2023, quelques jours avoir présenté les résultats annuels de la société Endeavour Mining, Sébastien de Montessus indique à ses investisseurs que les mines de Boungou et de Wahgnion n'ont plus de place dans les projets de l'entreprise pour laquelle ils constituent des actifs non essentiels. Les réserves des deux mines qui ne représentent plus que 17% de la production totale du groupe en 2022 sont en baisse. Leur cession devient alors indispensable pour garder la confiance des investisseurs et garantir la valeur du portefeuille de l'entreprise dont les actions se déprécient. De plus, le départ des troupes françaises du pays et la fin de la coopération militaire entre la France et le Burkina Faso dans les premiers mois de 2023 ne sont pas de nature à rassurer la compagnie minière qui préfère développer sa production au Sénégal et miser sur une nouvelle mine en Côte d'Ivoire, deux pays bien plus sûrs que le Burkina Faso. Il n'est par contre pas question de se désengager de Mana et Houndé, deux mines très rentables et bien sécurisées. Il est probable que les allégations d'exécutions sommaires attribuées aux Forces de

Défense et de sécurité dans les localités de Piega, Sakoani et Kankangou lors du passage d'un convoi en direction de la mine de Boungou dénoncées le 1^{er} février 2023 par le Collectif contre l'Impunité et la Stigmatisation des Communautés (CISC) ont elles aussi joué dans la décision de vendre Boungou. Selon certains témoignages recueillis par l'agence de presse AP, ce ne serait pas la première fois que de tels faits se seraient produits, et on imagine aisément qu'avérées ou non, de telles accusations sont de nature à nuire à l'image d'Endeavour Mining, même si elle n'en est en rien responsable. Le 30 juin 2023, la compagnie annonce ainsi avoir vendu ses mines de Boungou et de Wagnion à Lilium Mining du Burkina Faso à Simon Tiemtoré :

« Nous pensons que Lilium Mining est bien placée pour continuer à libérer de la valeur dans les mines de Boungou et de Whagnion, au bénéfice de toutes les parties prenantes. De plus, Lilium est une entreprise de confiance centrée sur le Burkina Faso qui partage notre engagement à exploiter les mines dans le meilleur intérêt des employés et des parties prenantes locales »

déclare alors Sébastien de Montessus. En fait, les éléments de langage développés par Endeavour ne trompent personne. Qui peut croire que Boungou et Wagnion auront un avenir plus solide au sein d'un producteur d'or junior axé sur l'Afrique alors qu'Endeavour reste présente à Houndé et à Mana ? Endeavour s'est débarrassée de ses mines les moins rentables et les plus difficiles à exploiter en raison de l'insécurité qui grève ses coûts de production et du risque que celles-ci font peser sur la valeur de son action. Elle ne possède plus désormais que deux mines au Burkina Faso, Mana et Houndé.

IV. Les évolutions récentes

IV.1. Ouvertures de mines et redistribution de titres

Les attaques contre les mines n'ont pas cessé avec l'avènement du régime du capitaine Traoré. Le 17 janvier 2023 dans la soirée, un imposant groupe armé attaque ainsi la mine de Bissa Gold à Bouly dans le Centre-Nord, mais il est repoussé par les FDS.

Pourtant, de nouveaux projets voient le jour malgré l'insécurité. Le 7 décembre 2022, un permis d'exploitation est attribué à la société Nordgold Yimiougou dans la commune de Korsimoro, province du Sanmatenga (Centre Nord). De même, la société West African Ressources construit actuellement une mine à Kiaka, dans la commune de Gogo, province du Zoundweogo (Est). La mine de Bomboré filiale de la canadienne Orezone a pour sa part débuté sa production commerciale le 1^{er} décembre 2022. Le 3 mai 2023, le conseil des ministres a enfin octroyé un permis d'exploitation industrielle à la société Poura Gold Operation SA créée par Poura Ressources Limited.

Le 9 février 2023, le gouvernement de Transition a acté le retrait du permis de la mine d'Inata, géré par la société des mines du Belahourou qui appartient au groupe Balaji. Un protocole d'accord pour la restructuration de la dette prévoyait un versement d'environ 4,5 milliards de francs CFA à l'Etat, mais le groupe Balaji a été incapable d'honorer la première échéance prévue pour le 30 juin 2021. En fait, le permis de la mine avait déjà fait l'objet d'un retrait le 13 octobre 2021, mais un recours en justice introduit par les avocats du groupe Balaji avait abouti à la suspension dudit retrait. La mine est finalement cédée à la société Afro Turk le 25 avril 2023, pour une durée de quatre ans. Il est à noter que la société Afro Turk s'est engagée à construire une base militaire et à l'équiper.

De même, en juin 2023, la Société des mines de Taparko (SOMITA), dont la mine était à l'arrêt depuis avril 2022, a annoncé sa reprise d'activité. Elle a entre-temps été cédée par Nordgold à Sky Gold Ressources, une société de droit malien (mai 2023).

Chose étonnante, par contre, le 14 mars 2023, au cours d'une session parlementaire, le ministre des Mines Simon Pierre Boussim annonce que le gouvernement de la Transition réfléchit à la création d'une brigade de sécurisation des sites miniers. Il assure aussi que les autorités envisagent de renforcer les escortes militaires des convois de ravitaillement des sites miniers et de doter de matériel conséquent les hommes chargés de sécuriser les investissements dans le

secteur des mines¹⁷. Le ministre prend en effet acte des difficultés rencontrées par l'ONASSIM qui n'a jamais pu réellement assurer la sécurité des mines du fait de la faiblesse des moyens mis à sa disposition.

Le désengagement de certains acteurs du secteur minier se poursuit pourtant malgré tout. Ainsi, après avoir investi 74 milliards de francs CFA à Batié-Ouest, la société Centamin a renoncé à son permis d'exploitation de grande mine industrielle en mars 2022, renonciation acceptée en conseil des ministres le 16 mars 2023 et actée officiellement le 1^{er} septembre 2023 lors d'une cérémonie à Batié. Mais entre-temps, la mine a été brûlée par des orpailleurs...

Selon le journaliste Elie Kaboré¹⁸ qui cite des chiffres en provenance du ministère des Mines, le Burkina Faso aurait produit 27,396 tonnes d'or au cours du premier semestre 2023, contre 30,410 tonnes lors du premier semestre de l'année précédente, ce qui représente une baisse de 9,91%.

IV.2. Réquisitions

Le 15 février 2023, un coup de tonnerre éclate dans le ciel minier. Un hélicoptère de l'armée atterri sur le site de Bissa Gold, une filiale de la société russe Nordgold, pour réquisitionner 300 kg d'or. Le même jour, 200 kg d'or sont réquisitionnés sur le site de Mana de la société Endeavour Mining. Un arrêté de réquisition du ministère des Mines et de l'Energie stipule que conformément à l'article 16 du code minier, la réquisition est faite pour nécessité publique et qu'Endeavour Mining percevra une indemnisation correspondant à la valeur de l'or ainsi réquisitionné. Rien n'indique cependant quand et comment sera effectuée l'indemnisation. Le même jour, un communiqué du gouvernement tente de « rassurer les investisseurs et tous les autres partenaires du Burkina Faso », mais aussi la population du pays qui est troublé par l'annonce de la nouvelle.

« La décision de réquisition [précisent les autorités] est dictée par un contexte exceptionnel de nécessité publique qui fonde l'Etat à demander à certaines sociétés minières de lui vendre une partie de leur production d'or. Cette

¹⁷ « Insécurité au Burkina Faso : bientôt une brigade de sécurisation des sites miniers », *Lefaso.net*, 14 mars 2023, <https://lefaso.net/spip.php?article120134>

¹⁸ « Burkina Faso : 27,396 tonnes d'or produits au premier semestre 2023 », *Minesactu.info*, 10 juillet 2023, <https://minesactu.info/2023/07/10/burkina-faso-27396-tonnes-dor-produits-au-premier-semester-2023/>

transaction, qui s'opère à titre exceptionnel et temporaire, s'effectue d'ailleurs aux conditions d'achat de l'or sur le marché international. »

Les deux cents kilogrammes d'or réquisitionnés aux dépens d'Endeavour, qui ne sont pas encore raffinés, ont une valeur approximative de 12 millions de dollars. « Le racket est en marche » titre *Afrimag* dès le lendemain¹⁹. « Pour faire fuir les investisseurs, la junte de Ouagadougou ne pouvait pas s'y prendre autrement. »

IV.3. Réaffectation partielle du Fonds minier de développement local

Le 25 juillet 2023, l'Assemblée législative de Transition a voté à l'unanimité deux articles portant modification de la loi du 26 juin 2015 relative au code minier du Burkina Faso. Le premier article permet d'affecter une partie des recettes du Fonds minier de développement local (FMDL) au financement du Fonds de soutien patriotique (FSP) mis en place en janvier 2023 pour financer l'effort de guerre. Le second révisé les modalités de perception, de répartition, de gestion et de contrôle de l'utilisation des différents fonds miniers dont le FMDL. Le gouvernement burkinabè a adopté à son tour le mercredi 18 octobre 2023 un décret portant modification du décret n°2017-0024/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MATDSI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception du Fonds minier de développement local. Cette modification, selon les explications du ministre des Mines, Simon-Pierre Boussim, vise à affecter une partie des ressources du Fonds minier de développement local au financement du FSP en vue d'accompagner les efforts de sécurisation du territoire national. « L'adoption de ce décret permettra de collecter des ressources financières substantielles issues du Fonds minier de développement local pour les besoins de défense et de sécurité nationale », a-t-il indiqué. Désormais, 85% des 20% des redevances proportionnelles qui étaient versées par l'Etat au FMDL seront versées au FSP. Il en sera de même pour 20% du 1% du chiffre d'affaires des compagnies minières qui abondait le FMDL.

Cette mesure revient donc à faire porter une partie du poids financier de la lutte contre le terrorisme par les populations, ce qui pénalise doublement les communautés qui abritent une mine industrielle sur leur sol. Le FMDL n'est pas pour elles, en effet, un revenu supplémentaire, mais la compensation partielle des nuisances subies.

¹⁹ « Burkina Faso/mines d'or : le racket en marche », *Afrimag*, 16 février 2023, <https://afrimag.net/burkina-faso-mines-dor-le-racket-en-marche/>

Conclusion

Le secteur minier est fondé sur l'exportation du minerai non transformé. Il n'a donc qu'un très faible effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Le nombre d'emplois directs créés, moins de dix mille à l'échelle du pays, est extrêmement faible et seule une part infime de la richesse générée reste sur place. Les mines représentent pourtant 16% du PIB et 83% des recettes d'exportation du Burkina Faso en 2020. C'est dire la dépendance du pays au secteur minier.

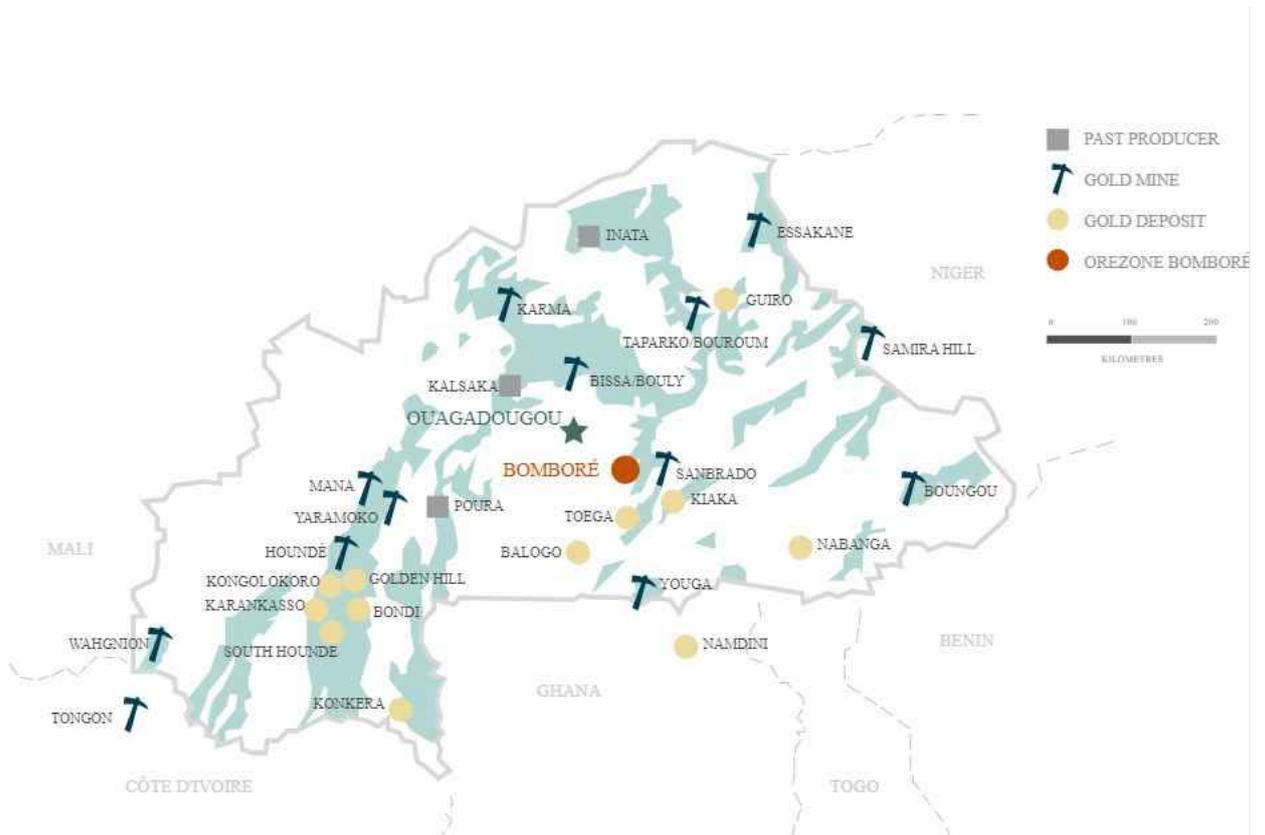
La politique suivie par les autorités de l'Etat semble avoir pour principal objectif de maximiser les recettes à court terme. Elle ne contribue guère à une plus grande cohésion sociale ni à un développement plus égalitaire sur la longue durée. Bien au contraire, elle fait porter à la population des communes minières l'essentiel des contraintes et des inconvénients, contre un bénéfice très faible. Or l'enjeu de la redistribution des recettes minières est fondamental pour garantir la cohésion sociale. Les retombées de l'exploitation minière au niveau des populations sont négligeables, et ce ne sont pas les distributions régulières de quelques sacs de riz ou cahiers pour les élèves devant les caméras de télévision qui y changeront quelque chose. Les sociétés minières ne recrutent localement qu'un nombre de travailleurs bien inférieur aux attentes des populations, et les entreprises locales ne bénéficient que de très peu de marchés. L'incompréhension est donc totale entre les mines, les populations et l'Etat.

La décision récente de réaffecter une partie du fonds minier au financement des VDP est particulièrement injuste à l'égard des populations des communes minières. Non contentes de devoir subir les nombreuses contraintes liées à l'exploitation minière, dont la moindre n'est pas la dégradation irréversible de leur environnement, elles sont aujourd'hui soumises à un impôt qui ne concerne pas des revenus, mais la juste compensation qu'elles devraient percevoir suite à la dégradation de leurs conditions de vie. Plus inquiétant encore pour elles, le rapport général des journées d'échanges avec les forces vives des régions remis au Premier ministre Apollinaire Kyélem de Tambela par le président de l'Assemblée législative de Transition le 9 octobre 2023, demande une relecture du code minier de 2015. L'une des mesures préconisées dans le rapport serait de revoir le mode de répartition du fonds minier pour augmenter la part des communes non minières. Si cette proposition devait être prise en compte, ce serait un nouveau coup dur pour les populations des communes minières.

A ce jour, les critiques sont encore rares à s'exprimer au grand jour. Il est à craindre cependant que les populations, qui n'oseront probablement pas s'attaquer à l'Etat, ne fassent des compagnies minières les boucs émissaires de leurs frustrations et ne s'en prennent à leurs exploitations. Les orpailleurs, originaires ou non des communes minières, et dont l'intérêt et de voir disparaître les entreprises industrielles, adopteront probablement le même comportement. Une spirale infernale risque alors de s'enclencher renchérissant encore les coups d'exploitation des compagnies et affectant leur rentabilité. Sur le court terme, la mesure de réquisition aura peut-être des effets bénéfiques en donnant une bouffée d'oxygène au budget de l'Etat. Mais sur le long terme, il est à craindre qu'elle ne soit désastreuse et n'entraîne de nouveaux acteurs du secteur minier à se désengager totalement ou partiellement comme l'a fait récemment Endeavour Mining. Déjà, la prospection minière n'est plus possible sur tout une partie du territoire national. Or c'est des prospections menées aujourd'hui que dépend l'ouverture de nouvelles mines demain. Le capitaine Traoré affirmait le 20 octobre 2023 qu'il souhaitait que le Burkina Faso devienne un Eldorado dans dix ans. Pour cela, il faudra veiller à ne pas tuer la poule aux œufs d'or...

Annexe 1

Localisation des mines d'or industrielles au Burkina Faso



<https://orezone.com/en/bombore-project/overview/>

Annexe 2

FMDL: Reversement aux collectivités territoriales de 2019 à juin 2022		
	Communes et conseils régionaux	Montants reçus en FCFA
1	Conseil régional de la Boucle du Mouhoun	3 287 872 760
2	BAGASSI	3 660 700 520
3	BANA	1 198 808 301
4	KONA	1 198 808 301
5	POMPOÏ	1 198 808 301
6	SAFANÉ	1 207 555 872
7	YAHO	1 198 808 301
8	Conseil régional des Cascades	1 842 756 113
9	DAKÔRÔ	1 511 284 539
10	NIANKÔRÔDOUGOU	1 511 284 539
11	Conseil régional du Centre	1 142 508 174
12	Conseil régional du Centre Est	1 425 593 769
13	ZABRÉ	1 342 988 921
14	Conseil régional du Centre Nord	2 520 587 967
15	GUIBARÉ	1 097 910 247
16	MANÉ	1 097 910 247
17	SABCÉ	1 097 910 247
18	Conseil régional du Centre-Ouest	1 598 257 126
19	KYON	1 303 149 202
20	RÉO	1 303 149 202
21	Conseil régional du Centre Sud	1 243 841 359
22	Conseil régional de l'Est	2 267 268 156
23	PARTIAGA	4 145 723 122
24	Conseil régional des Hauts-Bassins	2 922 876 616
25	HOUNDÉ	7 028 255 692
26	Conseil régional du Nord	1 763 182 070
27	NAMISSIGUIMA	1 376 013 147
28	OULA	1 376 013 147
29	Conseil régional du Plateau Central	2 092 695 260
30	BOUDRY	3 670 313 290
31	Conseil régional du Sahel	4 006 893 046
32	FALAGOUNTOU	5 736 844 291
33	GOROM-GOROM	5 736 844 291
34	Conseil régional ddu Sud Ouest	1 139 815 896

<https://minesactu.info/2023/01/17/fonds-minier-de-developpement-local-34-collectivites-ont-deja-recu-plus-dun-milliard-fcfa/>